



INTERVENIR EN CAS D'URGENCES ENVIRONNEMENTALES



QUEL RÔLE JOUE ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA LORS D'URGENCES ENVIRONNEMENTALES ?

Le Centre national des urgences environnementales d'Environnement et Changement climatique Canada est l'axe central du gouvernement fédéral pour l'intervention en cas d'urgences liées à la pollution. Le Centre coordonne les mesures de préparation et d'interventions d'urgence, exerce une surveillance efficace et est accessible en tout temps pour fournir des conseils scientifiques afin d'aider à protéger l'environnement lors d'une urgence.



COMMENT NOUS PRÉPARONS-NOUS À UNE URGENCE ENVIRONNEMENTALE ET INTERVENONS-NOUS ?

Nous coordonnons les services de préparation et d'interventions d'urgence d'Environnement et Changement climatique Canada, y compris les prévisions météorologiques, la modélisation atmosphérique et marine pour comprendre la source de pollution et la planification en vue de protéger les espèces sauvages.

Le Centre national des urgences environnementales, lorsqu'il est informé d'une urgence environnementale, avise rapidement et efficacement les partenaires qui doivent être mis à contribution.

DANS UNE SITUATION D'URGENCE, NOUS POUVONS :

- **déterminer les zones écosensibles et les priorités;**
- **recueillir des données environnementales et les analyser au moyen de cartes de sensibilité;**
- **donner des conseils sur les options de nettoyage;**
- **évaluer les rives mazoutées afin d'établir les priorités en matière de protection et de nettoyage au moyen de la Technique d'évaluation pour la restauration des rives (TERR);**
- **rassembler des experts pour formuler des avis fondés sur le consensus.**



QUI EST RESPONSABLE D'INTERVENIR EN CAS D'URGENCE ENVIRONNEMENTALE ?

L'entreprise ou la personne responsable d'une urgence environnementale, comme un déversement de pétrole, est tenue de payer pour les dommages causés à l'environnement et le nettoyage.

Les administrations municipales ou les gouvernements provinciaux/territoriaux et fédéral supervisent l'intervention, selon leurs pouvoirs législatifs et réglementaires. De plus, le gouvernement du Canada peut apporter un soutien sur demande.

MESURES LÉGISLATIVES

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE), la *Loi sur les pêches* et d'autres textes de loi nous fournissent les outils nécessaires pour gérer les urgences environnementales et protéger l'environnement. Le *Règlement sur les urgences environnementales* pris en application de la LCPE exige que les industries préparent des plans d'urgence environnementale. Ces plans les aident à mieux prévenir une urgence environnementale, à s'y préparer, à intervenir et à se rétablir.



TRAVAILLER ENSEMBLE

Nous épaulons plus de 50 partenaires, dont la Garde côtière canadienne, Transports Canada, Santé Canada, Sécurité publique Canada, Pêches et Océans Canada, les ministères et les organismes provinciaux et territoriaux de l'Environnement, les peuples autochtones, la Garde côtière américaine et bien d'autres.

Nous encourageons la participation des Autochtones à tous les niveaux d'une urgence environnementale, y compris la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

The Environmental Emergencies Notification System
To report an environmental emergency:

Système de signalement d'urgences environnementales
Pour signaler une urgence environnementale :

Province/Territoire	Numéro de contact
Yukon	1-867-667-7244
Northwest Territories and Nunavut / Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	1-867-920-8130
British Columbia / Colombie-Britannique	1-800-663-3456
Alberta	1-780-422-4505 or / ou 1-800-222-6514
Manitoba	1-204-944-4888
Saskatchewan	1-800-667-7525
Ontario	1-416-325-3000 or / ou 1-800-268-6060
Quebec / Québec	1-866-283-2333 and / et 1-866-694-5454
Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve-et-Labrador	1-709-772-2083 or / ou 1-800-563-9089
Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick / L'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick	1-902-426-6030 or / ou 1-800-565-1633

To reach the National Environmental Emergency Centre (NEEC) directly 24/7
Pour communiquer directement avec le Centre national des urgences environnementales (CNUE) 24/7

1-866-283-2333

PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS

Le gouvernement du Canada vient d'investir 1,5 milliard de dollars dans le Plan de protection des océans, une stratégie nationale visant à créer un système de sécurité maritime parmi les meilleurs au monde, qui offre aujourd'hui des possibilités économiques aux Canadiens tout en protégeant nos zones côtières pour les générations futures.

Le Plan de protection des océans étaye la capacité d'intervention maritime du Centre national des urgences environnementales. Des membres de notre personnel sont en poste dans les principales zones maritimes : Halifax (Nouvelle-Écosse), St. John's (Terre-Neuve et Labrador) et Vancouver (Colombie-Britannique). Nos agents peuvent se rendre rapidement sur les lieux d'une urgence pour fournir un soutien pratique.

COORDONNÉES

Cat. N°.: En14-316/2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-24762-5

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.

Photos : © Environment and Climate Change Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English